

Conférence-débat n°3

« Quels espaces publics pour la Part-Dieu ? »

Conférence-débat

SOMMAIRE

CONFÉRENCE-DÉBAT N°3 « QUELS ESPACES PUBLICS POUR LA PART-DIEU ? »	1
Conférence-débat	1
SOMMAIRE	1
Ouverture	2
Introduction	3
Table ronde	6
I. Les grands enjeux de l'espace public à La Part Dieu, ou : qu'est-ce qui permet de « se sentir bien » dans des espaces urbains de haute densité ?	6
II. Cas pratique : centre commercial de la Part-Dieu	10
III. Echanges avec la salle	10
IV. Présentation du projet Lyon Part-Dieu	13
V. Echanges avec la salle	17
VI. Clôture	20

Ouverture

Gilles EBOLI, Directeur de la Bibliothèque Part-Dieu

Merci à tous d'être ici présents. Je remercie les organisateurs d'avoir organisé cette manifestation à la bibliothèque municipale. Cela me paraît d'autant plus pertinent que la bibliothèque constitue un lieu d'accumulation et de partage du savoir. Avec un taux de fréquentation annuel de 2,5 millions de Lyonnaises et de Lyonnais, la bibliothèque est un extraordinaire lieu de brassage.

Lors des précédentes conférences du cycle, il a été rappelé que la bibliothèque se situait au cœur du quartier de la Part-Dieu. Il y a quarante ans, les bibliothèques étaient avant tout un stock de documents. Cette fonction se traduit d'ailleurs dans le paysage du quartier par l'émergence du silo de la bibliothèque, qui regroupe plus de deux millions d'ouvrages.

Aujourd'hui, la bibliothèque est devenue un véritable lieu de vie, de rencontres et de débats, alors que le temps de fréquentation s'élevait encore dans les années 1990 à 15 minutes par usager en moyenne. A ce titre, je suis très heureux d'accueillir cette conférence à la bibliothèque de la Part-Dieu ce soir.

Jean-Yves CHAPUIS, Consultant en stratégie urbaine et projet urbain

Monsieur le Directeur, nous vous remercions de votre accueil. Votre propos introductif s'inscrit parfaitement dans le thème de cette soirée débat, à savoir l'évolution des espaces publics dans le quartier de la Part-Dieu.

La conférence s'articulera d'abord autour d'une intervention des élus, Gérard Claisse et Gilles Buna. Ensuite, Pascale Simard retracera les évolutions de l'espace public. L'intervention de Jean-Philippe Pelou-Daniel, directeur du centre commercial de la Part-Dieu, portera sur le développement des usages de cette infrastructure. Enfin, François Decoster, présentera en quoi le projet Part-Dieu répond à la question des espaces publics.

Introduction

Gérard CLAISSE, Vice-Président chargé de la participation citoyenne

Ce cycle de conférence s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Part-Dieu, qui a été lancée lors de la réunion publique du 13 septembre 2012. La première conférence a porté sur le thème de la mobilité et des transports, tandis que la deuxième traitait de l'habitat, des équipements publics et du développement des activités économiques. Cette troisième conférence concerne la question des espaces publics, dont l'importance est cruciale dans le cadre du projet de densification de la Part-Dieu.

Pour rappel, l'enquête publique sur la révision n°10 du PLU a été ouverte sur la période du 23 janvier au 23 février 2013. Il reste donc quelques semaines à ceux qui souhaitent exprimer leur avis dans ce cadre pour le faire.

Le projet Part-Dieu suscite des interrogations et des inquiétudes parmi les habitants de certains secteurs. A cet égard, le Grand Lyon a engagé une campagne d'information auprès des personnes concernées à court ou moyen terme par les projets d'aménagement du quartier.

Premièrement, une réunion s'est ainsi tenue hier soir avec les occupants et les bailleurs de la résidence Desaix.

Deuxièmement, je vous informe qu'aucun projet de court ou de moyen terme ne sera engagé sur le terrain de la propriété située à l'est du bâtiment Porte Sud, à proximité de l'hôtel Campanile. Une réunion d'information sera prochainement organisée à ce sujet avec les copropriétaires et le maire du 3^{ème} arrondissement.

Troisièmement, le Grand Lyon et la mairie du 3^{ème} arrondissement organiseront en février des réunions avec les deux copropriétés de la place de Milan. Ces dernières sont concernées par un projet d'aménagement à un horizon de 10-12 ans, ce qui laisse le temps nécessaire pour préparer et accompagner cette transformation.

Le projet Garibaldi prévoit des aménagements d'espaces publics, parmi lesquels le parking des Halles et la place Charles de Gaulle, plus connue comme le parvis de l'Auditorium. Ces projets ne sont pas instruits à court terme. En effet, l'aménagement de la place Charles de Gaulle est conditionné à une réflexion préalable sur la restructuration de l'Auditorium, ainsi qu'à la finalisation du projet Part-Dieu, auquel il est désormais rattaché. Une concertation sur le projet d'aménagement du parvis de l'Auditorium devrait ainsi être lancée au début du prochain mandat.

Par ailleurs, une réflexion porte actuellement sur la restructuration du rez-de-chaussée du parking des Halles. L'aménagement du parvis des Halles ne pourra être lancé tant que ce projet n'aura pas été affiné. S'agissant de ce dossier, la concertation devrait elle aussi être engagée au début du mandat à venir.

Aucun calendrier précis n'a encore été fixé pour le projet d'aménagement de la place de Francfort. Là encore, il est probable que la concertation sera engagée au début du prochain mandat si elle ne peut l'être avant juin 2013. Sachant que nous entrons en période préélectorale, il conviendra d'être

attentif à ne pas biaiser le vote des électeurs. Ainsi, nous éviterons de multiplier des réunions et des débats qui pourraient être prétexte à faire la promotion de l'action politique de la majorité.

Afin d'inscrire la concertation dans la durée, il est envisagé de créer un comité de suivi participatif du projet Part-Dieu auquel seraient associés les conseils de quartier et les comités d'intérêt locaux. Cette instance se réunirait quatre fois par an, ce qui permettrait de présenter régulièrement l'état d'avancement du projet, de faire remonter des informations et de les prendre en compte. Cela suppose une réflexion sur la compatibilité de ce dispositif – qui a été expérimenté à la Duchère, à Confluence et à Mermoz – avec la période préélectorale.

Enfin, pour faire suite à ces trois conférences thématiques, une réunion publique sera organisée avant fin juin pour faire le point sur le projet Part-Dieu dans sa globalité.

Gilles BUNA, Vice-Président au Grand Lyon chargé de l'urbanisme et des projets urbains

A la fin de sa vie, Boussard Gageant, qui était alors directeur de la bibliothèque municipale, confiait qu'il aurait aimé que la Part-Dieu ne soit pas perçue par les Lyonnais comme un centre commercial, mais comme un quartier. Or je rencontre rarement des individus qui me parlent de la Part-Dieu comme d'un quartier.

La problématique porte sur l'articulation des différentes fonctions du quartier de la Part-Dieu. Compte tenu des flux de visiteurs, de voyageurs et d'actifs, ce secteur possède indéniablement une dimension métropolitaine. Personnellement, je n'ai pas connaissance des usages, des besoins et des attentes des usagers qui fréquentent quotidiennement ce quartier. Il serait probablement souhaitable de s'appuyer sur des données démographiques afin de dégager une vision plus claire de cet espace.

Les équipements du quartier de la Part-Dieu, parmi lesquels la bibliothèque municipale et le centre commercial, partagent la caractéristique d'être fermés sur eux-mêmes et de s'intégrer difficilement ausecteur. Or les flux d'habitants, d'usagers et d'actifs sont appelés à s'accroître dans le quartier de la Part-Dieu. Nous espérons d'ailleurs qu'un nombre croissant de visiteurs prendra goût à fréquenter la Part-Dieu, parce qu'il apprécie l'identité et l'ambiance du quartier.

L'une des principales attentes des citoyens en termes d'aménagement porte aujourd'hui sur la végétalisation des espaces publics urbains. Cette nécessité est d'autant plus forte concernant le quartier de la Part-Dieu que la minéralité de ce dernier ressort comme la principale caractéristique perçue par les Lyonnais.

Au-delà de l'aspect récréatif et socialisant des espaces verts, l'attente du public porte sur la fonction naturelle des espaces, ainsi que l'illustre le nouvel intérêt pour la régulation thermique. Lors des épisodes de grande chaleur, une cartographie de la surmortalité a été établie. Elle a révélé que la proximité d'un îlot végétalisé permettait d'atténuer l'effet d'une canicule sur la santé.

La biodiversité se situe également au cœur des préoccupations actuelles et il est apparu nécessaire de relier les espaces verts afin d'assurer leur continuité en milieu urbain, notamment en végétalisant les façades et les terrasses. La question de l'eau se pose partout et comme Gérard Collomb ne manque jamais de le rappeler, nous ne sommes pas très habiles en la matière. En effet, l'eau ne coule que rarement dans nos fontaines. Nous allons cependant progresser en installant des brumisateurs là où des fontaines ne peuvent être aménagées. Notre objectif est d'améliorer le

confort dans les espaces publics urbains, ainsi que l'illustre le projet Garibaldi. Ce dernier prévoit l'aménagement d'espaces verts et de points d'eau, ainsi qu'un rééquilibrage en faveur des modes doux de déplacement, des piétons et des transports collectifs. La charte d'Athènes a permis de mettre les piétons à distance des vélos, ce qui apparaît comme une solution satisfaisante pour améliorer la sécurité et le confort dans les déplacements.

Les qualités du quartier de la Part-Dieu risquent de lui porter préjudice si l'on ne corrige pas certains déséquilibres. L'enjeu porte d'abord sur l'aménagement d'un nouveau centre d'échanges propice à accueillir les flux actuels et à venir.

Depuis trois ans que nous travaillons à l'élaboration du projet Part-Dieu, certains concepts nous sont devenus familiers. L'équipe du projet a développé le concept de « sol facile », qui consiste à faciliter les déplacements en supprimant les obstacles et en améliorant les repères signalétiques. Par ailleurs, le concept de « socle actif » vise à situer les espaces d'animation en rez-de-chaussée.

La fréquentation nocturne étant faible à la Part-Dieu, les éclairages ont été conçus de manière quelque peu fantaisiste. Le moment est probablement venu de renforcer la cohérence des éclairages afin d'affirmer l'identité du quartier. D'ailleurs, je crois qu'un projet de rénovation des éclairages du silo de la bibliothèque municipale est à l'étude. Il serait probablement souhaitable d'élargir le champ de cette réflexion. A défaut, les immenses panneaux publicitaires lumineux du centre commercial risqueraient d'occulter le reste des éclairages.

Jean-Yves CHAPUIS, Consultant en Stratégie urbaine et projet urbain

Le propos liminaire de Gilles Buna introduit à merveille le thème de cette conférence. Certaines interrogations dont il a fait état trouveront leurs réponses dans la présentation du projet Part-Dieu par François Decoster.

L'intervention de Pascale Simard concerne les grandes variables de la perception de l'espace et du sentiment de bien-être. Il s'agit d'une approche inédite et passionnante, qui se focalise davantage sur des considérations humaines que techniques.

Table ronde

I. Les grands enjeux de l'espace public à La Part Dieu, ou : qu'est-ce qui permet de « se sentir bien » dans des espaces urbains de haute densité ?

Pascale SIMARD, Directrice Stratégie et Méthodes, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise

1. Les caractéristiques et enjeux

Je présenterai un projet en cours d'examen par l'Agence d'urbanisme, qui porte sur les enjeux de l'espace public. Comme l'a souligné Gilles Buna, la singularité de la Part-Dieu tient notamment à la diversité de ses usagers, qui résident dans le quartier, la métropole ou à l'étranger. Le degré de connaissance du lieu varie en fonction des catégories d'usagers et de la destination des flux.

Le Grand Lyon s'efforce de maintenir un équilibre entre les différentes fonctions du quartier de la Part-Dieu, puisque ce dernier est dédié à la fois à ses habitants, aux professionnels et aux voyageurs. Les usagers se croisent, se rencontrent et donnent vie à la Part-Dieu.

Lors de la deuxième conférence, Alain Bourdin estimait que l'enjeu majeur à la Part-Dieu était de « *faire société* ». Je me propose d'illustrer ce concept théorique à l'aide de témoignages sonores recueillis dans le cadre des Parcours commentés. Cette expérimentation a été menée par l'Agence d'urbanisme avec le concours de bénévoles résidant ou travaillant à la Part-Dieu. Il revenait à ces derniers de définir un parcours, tandis que nos équipes ont recueilli leurs impressions tout au long de la visite sur des enregistrements sonores. Ces propos, bien qu'ils n'aient pas un caractère universel, sont parfois édifiants.

Un enregistrement est diffusé en séance :

« La Part-Dieu, c'est du non-lieu, c'est de la vie artificielle. Les gens se croisent. C'est un vaste hall de gare où tout le monde se croise. C'est un lieu de non-vie. Ce sont des petites fourmis qui se promènent. ».

Evidemment, ce propos ne s'applique pas à la totalité du quartier de la Part-Dieu, puisque l'UCIL et la Mission Part-Dieu travaillent sur un périmètre d'un rayon de 10 minutes de marche autour de la gare. Au vu de ce témoignage, il apparaît que l'enjeu est d'éviter que la Part-Dieu ne se réduise à un lieu de transit et de créer les conditions d'une vie urbaine appréciable.

Les pratiques évoluent dans la durée, comme le démontrent l'émergence des Vélo'v et l'utilisation accrue du vélo dans les déplacements urbains. A l'avenir, de nouveaux véhicules pourraient ainsi faire leur apparition. Par ailleurs, les nouvelles technologies seront également susceptibles de modifier les pratiques.

Dès lors, il convient d'intégrer ces paramètres à la réflexion sur les espaces publics de la Part-Dieu. En effet, un regard prospectif s'impose afin de déterminer comment faire la société de demain et non pas d'hier.

La diversité des usagers et des pratiques empêche de considérer les usagers autrement que par catégorie. Cette approche présente des limites, puisque différentes catégories d'usagers peuvent avoir des pratiques communes. Par conséquent, nous essayons désormais d'entamer la réflexion à partir d'un dénominateur commun, celui de la perception humaine. Il s'agit de déterminer comment l'être humain perçoit son environnement et interagit dans ce cadre.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les enseignements des sciences cognitives – philosophie, sociologie, ethnologie, psychologie et neurologie –, ainsi que sur des innovations technologiques. Dans le cadre du parcours commenté, nous avons ainsi utilisé des oculomètres, appareils dotés d'un ordinateur embarqué qui enregistre les mouvements oculaires.

2. Les 4 grandes variables de la perception de l'espace et du sentiment de bien-être

Bien que la perception de l'espace soit individuelle, il existe de grandes variables qui influencent la perception de l'espace et le sentiment de bien-être. Lorsqu'un individu pénètre dans un espace, sa perception de l'environnement se fonde sur 4 variables.

- **La dimension fonctionnelle**

Il s'agit de l'éventail de possibilités offertes par un espace. S'agissant de la Part-Dieu, l'offre en termes de transports et d'activités est extrêmement variée. La possibilité de choisir procure à l'individu un certain sentiment de liberté. A la Part-Dieu, l'enjeu portera sur l'éventail des rythmes et des ambiances offerts au choix des usagers.

A New York, le secteur de Times Square accueille un trafic automobile et piéton très intense. Pourtant, cette place est dotée de gradins qui permettent aux chalands de prendre un temps de pause et de contemplation. A proximité se situe également un « jardin de poche » avec une fontaine, des chaises et des cendriers. Cet exemple illustre la possibilité donnée aux usagers de choisir entre différents rythmes et ambiances au sein d'un même espace urbain.

A la Part-Dieu, il conviendrait de valoriser l'offre existante et d'orienter les usagers à l'aide d'une signalétique appropriée.

- **La dimension sensorielle**

La sphère sensorielle entre en jeu lorsque l'individu a le sentiment d'évoluer dans un espace plus ou moins accueillant. Alors que la perception visuelle a une importance prépondérante dans notre culture, tous les sens d'un individu sont en éveil dans un espace, qu'il soit urbain ou non. Le bruit, les odeurs, la lumière, le vent, la température contribuent à façonner cette perception sensorielle.

Un témoignage issu du parcours commenté est diffusé en séance :

« Là, ça respire et en été, on n'a pas trop chaud. Le fait que ce soit écarté – les immeubles sont hauts – donc il y a toujours un appel d'air. Par contre ici, c'est vraiment froid. En plus, il y a le bruit. Quand on a le malheur d'être ici, plus le tram, plus le train dessus, c'est la totale. »

La perception des facteurs sensoriels est d'autant plus aigüe qu'ils génèrent un sentiment négatif pour l'individu. Ce dernier a tendance à remarquer davantage qu'un espace n'est pas accueillant et il cherchera à l'éviter.

Par ailleurs, l'aisance à se déplacer physiquement détermine également le sentiment d'un individu d'être accueilli dans un espace. En effet, nous percevons instantanément si notre corps est libre de se déplacer librement et en sécurité.

Un témoignage issu du parcours commenté est diffusé en séance :

« Là aussi, c'est pareil, il y a du vert et du rouge partout. Quand est-ce qu'on passe ou pas, même dilemme. Déjà, on voit la forme du passage piéton, tout est dit. Vous allez zigzaguer. On sait qu'on peut aller là-bas, mais on ne sait pas comment. ».

L'espace donne à l'individu de multiples indicateurs sur la façon de s'orienter et de se déplacer. A cet égard, la lisibilité de l'endroit où l'on se trouve est déterminante. Par exemple, il importe pour l'individu de comprendre ce qui se trouve derrière les façades et la fonction des différents espaces afin de se mouvoir et d'adapter son comportement.

Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour procurer l'impression d'un espace accueillant, l'utilisateur ressent un stress et une difficulté à percevoir des sensations agréables. Dans ces conditions, l'individu perçoit un sentiment d'insécurité et il peine à se détendre ou à communiquer.

Enfin, la présence de végétation en milieu urbain donne le sentiment d'un lieu accueillant pour le vivant. Pour autant, des espaces minéraux sont eux aussi susceptibles de procurer des sensations agréables.

- **La dimension esthétique**

Les événements qui captent l'attention, suscitent l'intérêt et sollicitent l'imagination d'un individu dans un espace participent à une « expérience esthétique ». Cette dernière procure le sentiment de vivre un moment extraordinaire en rupture avec la routine quotidienne.

A cet égard, les éléments décoratifs, l'architecture, le mobilier urbain peuvent attirer l'attention de l'individu et littéralement enchanter son parcours. Lors du parcours commenté, une bénévole notait que dans sa rue, les façades étaient dépourvues d'intérêt et que nul n'aurait envie de s'y promener. Elle ajoutait que si les arbres devaient être coupés dans le cadre du projet de rénovation à venir, la situation s'en trouverait aggravée. Cet exemple démontre que la végétation permet parfois de compenser la banalité architecturale.

Un autre bénévole déplorait que la place Béraudier soit dénuée de décorations de Noël. Des événements ou des manifestations artistiques ponctuelles, tels que la Biennale de la danse, les guinguettes ou le Flashmob, peuvent également entrer en ligne de compte et porter les individus à communiquer entre eux.

Certains experts développent aujourd'hui le concept de ville ludique afin de favoriser la marche en milieu urbain. Une approche par le jeu est susceptible de limiter la perception de durée pendant les trajets, ainsi que les échanges avec d'autres usagers.

Concernant la Part-Dieu, l'expérience esthétique permettrait de dépasser le stade du confort pour tendre vers un espace urbain original et remarquable, qui solliciterait la créativité des usagers. Pour les entreprises, la dimension esthétique de l'espace urbain revêt également une

importance, puisqu'elle leur permettrait de s'implanter dans un environnement véhiculant une image et une identité de créativité.

- **La dimension éthique**

La perception de l'individu est fortement influencée par la notion de propreté d'un espace. Il s'agit d'une valeur sociétale et culturelle, en lien avec le respect. Ainsi, un individu ne se sent pas respecté par la collectivité et par autrui lorsque l'environnement qu'il habite manque de propreté. Le soin porté à la propreté de l'environnement constitue le fondement d'un jugement de valeur.

Les valeurs de dignité, de justice, de respect ou encore de modernité s'inscrivent dans cette dimension éthique. Les valeurs de modernité évoluent dans la durée. Il fut un temps où les nombreux autos-ponts de la Part-Dieu étaient synonymes de prospérité économique. Ces infrastructures n'ont plus la même connotation positive aujourd'hui. Les tours contribuent à l'image de quartier d'affaires de la Part-Dieu, même si l'objectif est aujourd'hui d'élargir cette identité.

Parmi les valeurs émergentes dans la période actuelle, on compte notamment la préservation de l'environnement et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles. Ainsi, les usagers sont aujourd'hui sensibles aux questions relatives à la pollution, la biodiversité, la gestion de l'eau, le recyclage des déchets ou la gestion de l'énergie. La manière dont ces problématiques seront adressées dans l'espace public illustre une échelle de valeur commune aux individus et participe à définir comment « faire société ».

Ces valeurs sont susceptibles d'être renforcées par des repères symboliques, qui portent des valeurs et rassemblent les citoyens. Par exemple, la basilique de Fourvière constitue un des symboles autour duquel se retrouvent les Lyonnais. A Paris, les fontaines Wallace ont été financées par un mécène dans un souci de mettre de l'eau potable gratuite à la disposition de tous, alors que le réseau d'eau potable n'alimentait alors que quelques bâtiments remarquables. Un tel aménagement n'aurait aujourd'hui pas la même portée symbolique et serait en contradiction avec les valeurs de notre époque.

3. Conclusion

L'approche fondée sur la perception humaine conduit à envisager l'espace urbain comme un ensemble de ressources offertes aux usagers en termes de mobilité, d'esthétique, de mobilité et de valeurs, notamment. Dès lors, il revient aux usagers d'employeur ces ressources en fonction de leur identité, de leur choix, de leur disponibilité et de leurs envies. L'éventail des ressources offertes procure aux individus un sentiment de liberté et d'autonomie. Il permet aux usagers de développer leurs aptitudes à choisir les expériences qu'ils souhaitent vivre.

Selon le référentiel européen du bien-être, « (...) *Cette liberté de choix et d'expression est une valeur montante de la société actuelle, qui de plus en plus recherche l'épanouissement à travers la richesse de l'expérience et moins à travers l'accumulation de biens et de connaissances (...)* ».

Les ressources offertes par l'espace urbain doivent être visibles et intelligibles pour l'utilisateur et il importe donc d'en faciliter l'accès. C'est dans cet horizon que s'inscrivent les concepts de sol facile et de socle actif autour duquel s'articule le projet Part-Dieu.

II. Cas pratique : centre commercial de la Part-Dieu

Jean-Philippe PELOU DANIEL, Directeur du centre commercial de la Part-Dieu

J'ai pris la direction du centre commercial de la Part-Dieu depuis deux ans. En 2012, nous avons enregistré 34 millions de visiteurs, soit une augmentation de la fréquentation de 4 millions de visiteurs au cours des 3 dernières années. Ces statistiques démontrent que le centre commercial de la Part-Dieu continue de séduire et d'attirer un public de plus en plus nombreux. Dans ces conditions, je me suis attaché depuis mon arrivée à aérer le centre commercial et à y créer des espaces de pause et de repos.

A cet égard, nous avons créé depuis trois mois une réception dotée d'I-pads. L'objectif est de renforcer l'information et d'améliorer l'accueil des quelque 100 000 visiteurs qui fréquentent quotidiennement la Part-Dieu. Samedi dernier, nous avons atteint un pic de 164 000 visiteurs à la faveur des soldes.

Les horaires d'ouverture du centre commercial, à savoir 5 heures – 1 heure, contribuent à le singulariser au plan national. Une multitude de services gratuits sont à la disposition du public et l'aménagement d'une dizaine d'espaces de repos supplémentaires est en cours. Par ailleurs, nous ouvrirons mi-février un espace d'accueil gratuit pour les enfants au niveau 3 et si l'expérience s'avère concluante, un deuxième sera mis en place en mars.

En réponse à la demande du public, des panneaux affichant les horaires des trains et des transports en commun ont été installés dans le centre commercial. Devant le succès de l'I-pad bar, un deuxième sera déployé prochainement dans la tour Oxygène.

A mon arrivée, des shows aquatiques ont été créés autour de la fontaine du centre commercial. Afin de limiter la gêne sonore, nous travaillons au développement de trois shows sur le thème du zen, avec de la musique classique : ils seront lancés le 7 février. Par ailleurs, un concert de piano a lieu tous les samedis, ce qui permet d'apaiser l'ambiance du centre commercial.

En mars 2011, un mois après mon arrivée, les terrasses estivales ont été installées le long des restaurants. En 2012, un dispositif plus abouti a été déployé durant 6 mois. Devant le succès de cette initiative, il a été décidé de développer une nouvelle thématique chaque année. En 2013, le thème de Deauville sera développé du 15 avril au 15 septembre, voire au 15 octobre.

Enfin, il m'a été demandé d'aborder le thème de la sécurité au centre commercial. A mon arrivée, j'ai travaillé à l'installation d'un système quelque peu précurseur : le centre est désormais équipé de 473 caméras de surveillance contre 57 auparavant. Ce dispositif nous permet désormais de garantir un très haut niveau de sécurité dans le centre commercial.

III. Echanges avec la salle

De la salle

Comment la Direction du centre commercial se positionne-t-elle par rapport au projet Part-Dieu et aux travaux prévus dans le quartier ? Entend-elle s'inspirer des concepts développés par l'agence

AUC – sol facile et socle actif – afin de faciliter les déplacements dans le quartier ? Le cœur Part-Dieu et le centre commercial s'apparentent à une sorte de rempart qui empêche les habitants de s'approprier le quartier. Ma question porte plus particulièrement sur la trouée Servient.

Jean-Philippe PELOU DANIEL

Le projet Part-Dieu n'étant pas finalisé, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Manifestement, le centre commercial de la Part-Dieu a ses adeptes, puisque 34 millions de visiteurs ont pris plaisir à le fréquenter en 2012. Des réflexions sont en cours avec la mission Part-Dieu : il est envisagé de tester des animations sur le toit du centre commercial et de développer les espaces verts. Depuis mon arrivée, 600 plantes vertes ont été ajoutées dans le centre commercial. Il est probable que l'entrée sera réaménagée afin de faciliter la traversée du centre. Il est certain que nous mènerons des projets d'exception dans un futur proche et que le centre commercial évoluera en même temps que le quartier.

Bernard BUISSON, vice-président du comité d'intérêt local Vilette – Paul Bert

Le quartier Part-Dieu compte environ 30 000 habitants, soit plus du quart de la population du troisième arrondissement. Le comité d'intérêt local a dressé des constats et formulé des propositions concrètes face au développement du quartier.

L'un des principaux points de préoccupation porte sur l'état de saturation avancé de la gare SNCF. A cet égard, des rencontres ont été organisées avec la Direction de la gare, ainsi que celle de réseaux ferrés de France. Par ailleurs, nous suivons avec attention l'état d'avancement des projets d'aménagement auxquels travaillent les élus de la collectivité.

Nous avons constaté un éparpillement des transports en commun et une difficulté pour les usagers à accéder aux taxis. En outre, la gare routière apparaît totalement enclavée : il est à la fois difficile d'y accéder et d'en sortir. Cette gare est trop souvent encombrée par des véhicules qui ne devraient pas y stationner.

Par ailleurs, la pollution, les nuisances sonores causées par les trains de marchandises et les automobiles, ainsi que l'engorgement du trafic deviennent de plus en plus problématiques dans le quartier Part-Dieu. Les équipements sportifs sont en nombre insuffisant et la place de Francfort manque cruellement d'espaces verts, elle apparaît beaucoup trop minérale. Il serait souhaitable de l'égayer pour le bien-être des piétons et des usagers des transports.

Jean-Yves CHAPUIS

Pour rappel, l'objet de cette conférence n'est pas d'entrer dans le détail de projets d'aménagement spécifiques. Comme l'a expliqué Gérard Claisse en introduction, des réunions seront organisées afin de répondre aux questions que vous venez de formuler. Le but de cette troisième conférence est de présenter une réflexion plus générale sur le thème des espaces publics.

Bernard BUISSON

Le comité d'intérêt local remettra ses propositions écrites aux élus.

L'édition du Progrès de ce jour indique que le Grand Lyon compte 380 000 mètres carrés de bureaux disponibles, dont 150 000 mètres carrés dans des locaux neufs. Par ailleurs, alors que certains étages de la tour Oxygène sont inoccupés, les habitants du quartier ne voient pas la nécessité de construire davantage de tours, ainsi que le prévoient les projets d'aménagement.

Nous ne sommes pas opposés à la démarche de densification, à condition qu'elle ne complique pas davantage le quotidien des habitants du quartier. La présentation de Madame Simard était extrêmement intéressante, mais je suis ici présent pour vous rappeler les préoccupations concrètes des habitants du quartier Part-Dieu, qui y vivent et travaillent chaque jour.

Il est question d'engager un projet de construction d'une nouvelle gare ferroviaire enterrée, dont le coût s'élèverait à 4 millions d'euros. A nos yeux, il serait impossible de mener un tel projet à moyen terme, alors que la gare SNCF accueille quotidiennement 100 000 usagers. Sur ce point, le comité d'intérêt local a une solution alternative à proposer.

En conclusion, je profite de la présence de Monsieur Buna pour souligner la nécessité d'agir rapidement afin d'éviter que le quartier ne devienne invivable pour ses habitants, les professionnels qui y travaillent, ainsi que les usagers des transports en commun.

Gilles BUNA

Nul n'ignore que l'encombrement du trafic devient problématique à la Part-Dieu et que la sécurité des usagers n'est plus garantie sur les quais de la gare SNCF. En conséquence, nous travaillons avec huit ou neuf partenaires parmi lesquels la SNCF et RFF à l'ouverture de quais supplémentaires, à la fluidification du transit et à la construction d'un nouveau centre d'échange intermodal.

Une nouvelle gare ferroviaire aérienne aurait l'inconvénient de renforcer l'insularité du secteur et de l'assombrir. Gérard Collomb a demandé que le projet de nouvelle gare soit ajouté à la liste des projets pour lesquels le gouvernement sollicitera une aide financière de l'Europe.

Certains suggèrent de basculer le trafic ferroviaire de la Part-Dieu vers la gare de Saint-Exupéry, alors qu'elle ne répond pas du tout à la même fonction. Par ailleurs, les lignes nationales ne pourraient être efficacement reportées vers la gare de Jean Macé, qui accueille principalement du trafic régional. Sachant que le grand contournement ferroviaire ne sera pas réalisé avant une vingtaine d'années, l'hypothèse la plus pertinente porterait sur la création d'une nouvelle gare. D'ailleurs, le coût de ce projet ne serait pas supérieur à celui des gares parisiennes dont les fonctions seraient comparables.

Bernard BUISSON

La Direction de l'exploitation de la gare SNCF nous a expliqué qu'elle ne disposait d'aucune marge de manœuvre pour accueillir du trafic supplémentaire. Par ailleurs, la Direction de RFF estime que deux voies supplémentaires au nord et au sud seraient nécessaires pour assurer les arrivées et les départs.

Gilles BUNA

Je vous rassure, nous travaillons sur ce dossier en bonne intelligence avec les partenaires compétents.

S'agissant de la qualité de vie, il sera effectivement crucial de préserver le bien-être des habitants. Pour étendre les espaces verts, développer l'emploi et renforcer l'attractivité du quartier, nous devons cependant trouver des surfaces disponibles afin de répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent s'implanter à la Part-Dieu.

Dans ce contexte, construire des tours permettra de libérer de l'espace au sol et de reconquérir les alentours sous la forme d'espaces à vivre. Compte tenu de leur coût de construction, les tours ne devraient pas se multiplier à outrance. Le nombre de projets ne devrait pas dépasser 4 ou 5, ce qui paraît raisonnable. La démarche de densification répond à un enjeu financier, puisque la collectivité ne pourra continuer indéfiniment à assumer le coût de l'étalement urbain.

Nous entretenons un dialogue de qualité avec les habitants concernant les projets d'aménagement du quartier Part-Dieu. Afin de rompre avec l'insularité du quartier, le Grand Lyon a choisi de faire la part belle aux modes doux, de végétaliser l'espace urbain et de supprimer les trémies comme dans le cadre du projet Garibaldi. Par ailleurs, le centre commercial, la bibliothèque et l'auditorium doivent s'ouvrir davantage sur le quartier afin d'en alimenter la dynamique positive.

Bernard BUISSON

Le quartier Part-Dieu Dauphiné est de plus en plus pollué, bétonné et dénué d'espaces verts contrairement aux orientations qui avaient été annoncées. Je rappelle que des dizaines de milliers de personnes habitent et travaillent dans ce quartier. Elles attendent des solutions concrètes et non pas de simples déclarations d'intention.

Jean-Yves CHAPUIS

Je propose de passer à la présentation de François Decoster afin de prendre connaissance des projets concrets qui visent à améliorer le confort de vie des habitants et des usagers du quartier Part-Dieu. Une nouvelle fois, je rappelle que l'objet de cette réunion est de présenter les perspectives d'avenir pour le quartier, sachant que des réunions de concertation sont prévues pour aborder des sujets plus spécifiques.

IV. Présentation du projet Lyon Part-Dieu**1. Les enjeux du projet Part-Dieu****François DECOSTER, AUC**

De par sa géographie, Lyon s'affirme comme un lieu de transit ferroviaire à l'intérieur du couloir rhodanien. Il en résulte que la Part-Dieu accueille un flux ferroviaire intense et que la voie ferrée

représente une coupure dans la ville. Le projet Part-Dieu ne modifiera pas cette réalité mais vise à en atténuer les effets négatifs.

L'Etat a souhaité que le quartier Part-Dieu soit conçu comme un centre décisionnel, une sorte de quartier d'affaires institutionnel dans le cadre d'une démarche décentralisation nationale. A la Part-Dieu, on dénombre un habitant pour 7 actifs, contre un habitant pour 9 actifs à la Défense ou un habitant pour 43 actifs dans la City londonienne. Désormais, la conception des quartiers d'affaires a changé : elle vise à en faire des cœurs urbains qui seraient animés en permanence. Dès lors, les espaces urbains sont étroitement liés à l'ambition de faire de la Part-Dieu un quartier vivant, agréable et attractif.

Le projet Part-Dieu vise à :

- affirmer la dimension de quartier d'affaires contemporain ;
- renforcer la dimension d'hypercentre métropolitain en renforçant le lien avec Villeurbanne et le centre-ville ;
- développer et valoriser les équipements culturels de la Part-Dieu (bibliothèque municipale, auditorium, fonctions culturelles du centre commercial) ;
- développer la Part-Dieu comme un quartier d'habitat afin de rompre avec son statut actuel de lieu de passage.

2. Etat des réflexions et des propositions du projet Part-Dieu

Un diaporama est projeté à l'écran.

Benjamin CIMERMAN, RFR Eléments

La notion de développement durable se situe au cœur du projet Part-Dieu. A cet égard, nous considérons que toute nouvelle construction devra contribuer à la qualité des ambiances, c'est-à-dire à la qualité des expériences qu'auront les usagers dans l'espace urbain.

La tendance est désormais à l'ouverture des constructions sur l'environnement extérieur, à la différence des Trent Glorieuses lors desquelles l'accent avait été mis sur la dimension technologique, fermée et artificielle des bâtiments. Pour autant, il ne s'agit pas de faire table rase des équipements existants, mais de s'appuyer sur nos travaux et ceux de l'Agence d'urbanisme pour identifier les constructions à préserver et à valoriser.

Le projet Part-Dieu s'appuie sur des indicateurs de confort urbain permettant d'évaluer la luminosité, l'acoustique, le vent, l'albédo – c'est-à-dire la qualité et la couleur des surfaces –, et les caractéristiques végétales. Sur la base de ces éléments, une cartographie a été établie afin de structurer les réflexions en cours.

En croisant la cartographie des vents et de l'ensoleillement, nous avons identifié des endroits susceptibles d'être plus agréables en hiver : les *hot spots*. Cette analyse permet de visualiser l'impact du projet dans la durée et de cibler les secteurs à privilégier. De même, nous avons identifié des *cool spots*, c'est-à-dire des endroits ombragés qui mériteraient d'être valorisés pour la période estivale.

En fonction des indicateurs météorologiques et acoustiques, nous avons établi un classement sectoriel des endroits à valoriser. Les équipes de l'AUC et de l'Agence d'urbanisme s'appuient sur cette cartographie pour intervenir auprès des propriétaires et des promoteurs pour conserver les lieux les plus agréables et les aménager dans le cadre d'un parcours.

François DECOSTER

Grâce à la suppression des trémies, à la végétalisation de l'espace et à la limitation de vitesse du trafic automobile, le projet Garibaldi modifiera totalement la perception de cet axe pour les piétons et le rendra plus agréable. L'analyse environnementale démontre la nécessité de conserver et de valoriser les espaces dallés en haut des gradins de l'auditorium. Ces espaces bénéficient en effet d'un ensoleillement supérieur et offrent une protection contre les nuisances sonores et le trafic automobile. A cet égard, il serait souhaitable de les valoriser.

A l'inverse, la place Charles de Gaulle a été classée en zone rouge dans notre cartographie. En conséquence, il serait opportun de renforcer l'attractivité de cet endroit, par exemple en plantant des arbres. L'objectif est de s'appuyer sur nos analyses afin de formuler des propositions d'aménagement pertinentes.

A proximité de la gare, des milliers de personnes empruntent matin et soir le boulevard Vivier Merle afin de se diriger vers leur lieu de travail, au sud. Il est notable qu'une faible part de l'espace public est réservée au cheminement des piétons, qui s'effectue *a fortiori* de manière désorganisée. Si les parcours étaient plus agréables, une partie des déplacements dans le quartier de la Part-Dieu s'effectuerait en vélo ou à pied plutôt qu'en voiture.

Compte tenu du niveau de saturation des transports en commun à Londres, une expérience a été menée afin d'améliorer la signalétique : cette démarche a permis d'inciter une partie des usagers à se déplacer à pied. Cela démontre qu'un affichage public efficace et des aménagements piétons de qualité constituent l'une des solutions à la congestion du trafic automobile et des transports publics.

Dans le quartier de la Part-Dieu, il nous paraît nécessaire de prolonger l'aménagement de la rue du Docteur Bouchut et de faciliter la traversée du centre commercial en direction de la rue Garibaldi et du centre-ville. Par ailleurs, nous avons proposé la démolition de l'immeuble situé en face de la gare afin de dégager la vue.

Chaque jour, le centre commercial accueille 160 000 visiteurs et la gare SNCF, 200 000 voyageurs. Or une augmentation considérable des flux est attendue dans le quartier à l'horizon 2030 en raison de l'attractivité du centre commercial et du développement du trafic ferroviaire. Dans ce contexte, le projet Part-Dieu vise à aménager les espaces publics en fonction d'accueillir correctement ces flux croissants, ainsi que des espaces de pause.

Sol facile

Nous avons réalisé un diagnostic du « sol difficile » dans le cadre duquel ont notamment été identifiées les difficultés de cheminement piéton et les engorgements créés par les arrêts de bus et de tramway. La réflexion porte sur le renforcement des liaisons entre le « sol haut » et le « sol bas » de la Part-Dieu, ainsi que sur la clarification des parcours piétons.

Il serait souhaitable de resserrer l'espace dédiée aux automobiles et d'en restituer une partie aux piétons. Le projet Garibaldi, qui a été conçu par le paysagiste Alain Marguerite, vise à réorganiser les fonctions de la rue afin de regagner de l'espace pour le piéton et pour la végétation. Ce projet prévoit notamment de mettre en réseaux des espaces plantés et de développer la biodiversité.

L'aménagement des gradins aux abords du Rhône dans le quartier de la Guillotière illustre une concrétisation réussie du concept de sol facile. Ce projet a permis de rendre l'espace urbain aux piétons et aux promeneurs.

Socle actif

Actuellement, les commerces se situent principalement en périphérie de la Part-Dieu, alors les autres activités sont exclusivement positionnées à l'intérieur du centre commercial. Notre objectif est d'animer également les rues situées aux abords du centre commercial.

Le concept de « socle actif » consiste à rehausser les rez-de-chaussée dans les nouvelles constructions et les immeubles à réhabiliter afin d'y implanter des espaces commerciaux ou des locaux associatifs. Il serait souhaitable de signaler efficacement et de faciliter l'accès aux activités développées à l'intérieur de ce socle actif. Nous proposons de réglementer ce type d'aménagement dans le cadre de la révision du PLU.

La stratégie « paysage »

Nous avons constaté que la Part-Dieu est un quartier dénué d'identité paysagère. Par conséquent, nous proposons de densifier la végétation dans tous les espaces susceptibles d'être plantés. Compte tenu de la nécessité de faciliter la circulation piétonne, il serait néanmoins inenvisageable de créer de grandes pelouses. En conséquence, les sols du secteur Part-Dieu conserveront un aspect relativement minéral.

Nous proposons de planter des arbres sur une trame dense de 5 mètres sur 5 mètres dans la rue du Docteur Bouchut, la place de Francfort, la place de la gare et la place du Lac. Ces aménagements permettraient de renforcer l'unité paysagère du quartier Part-Dieu. D'ici la prochaine réunion, ces préconisations auront été affinées.

Sur le toit du centre commercial de la Part-Dieu, nous préconisons de combiner des espaces de stationnement, des cinémas, des terrasses plantées et des passerelles avec une vue sur Fourvière. De nombreuses manifestations culturelles ou sportives pourraient y être organisées. En outre, nous recommandons d'ajouter de nouvelles façades au centre commercial et d'aménager une nouvelle entrée du côté de la gare qui permettrait d'accéder directement au toit. Il serait également appréciable de pouvoir traverser le centre commercial en restant au niveau du sol pour accéder à la rue Servient. Ces propositions seront probablement intégrées au projet de restructuration du centre commercial.

Une réflexion « par couches »

Aujourd'hui, il serait illusoire de chercher à concevoir *a priori* un projet d'aménagement de grande envergure comme cela aurait pu être le cas au XIX^{ème} siècle. Ainsi que l'a souligné Gérard Claisse, il s'agit de poser les jalons d'un projet dont la mise en œuvre s'articulera sur 20 ou

30 ans. Dès lors, nous envisageons la nécessité de procéder par étape comme une opportunité de faire monter le projet Part-Dieu en puissance au fil du temps.

Ainsi, notre démarche s'appuie sur l'analyse des flux piétons, de l'accessibilité aux transports en commun, des ambiances urbaines, du plan de végétalisation, de la luminosité, de la signalétique, des services numériques et des sols.

En croisant ces différents éléments, nous formulerons des propositions pour quatre espaces prioritaires : la rue du Docteur Bouchut, la place Charles de Gaulle, la place Béraudier, la place de Francfort. Cette dernière – qui s'apparente aujourd'hui à une surface de bitume nue – pourrait être réorganisée sous la forme d'une véritable place et non pas d'un simple parking.

V. Echanges avec la salle

De la salle

La question des nuisances sonores engendrées par les systèmes de ventilation mécanique et de climatisation dans le quartier de la Part-Dieu n'a pas été abordée au cours de cette conférence. Pourtant, cela constitue une gêne sérieuse pour les habitants du quartier.

Par ailleurs, le projet Part-Dieu prévoit-il de planter des arbres dans le sol ou dans d'immenses jardinières ?

Benjamin CIMERMAN

Des études prospectives de bruit sont en cours. L'une de nos préconisations consiste à développer les espaces ouverts sur l'extérieur plutôt que des locaux clos et climatisés. Votre remarque vient donc appuyer notre recommandation. Peut-être serait-il opportun de renforcer la réglementation des nuisances sonores occasionnées par les systèmes de climatisation.

François DECOSTER

Nos recommandations portent notamment sur la densification des arbres plantés en pleine terre dans le réseau existant, notamment sur la place du lac, l'esplanade du Dauphiné ou le square des martyrs de la résistance. Toutefois, nous serons contraints de recourir à des procédés plus artificiels pour végétaliser les espaces de dalles et le toit du centre commercial, par exemple.

De la salle

De nombreux trains de marchandises transitent par la gare de la Part-Dieu. Certains d'entre eux transportent des matières dangereuses. Quelles sont les orientations dans ce domaine à moyen et à long terme ?

Gilles BUNA

Un projet de contournement est à l'étude et deux tracés sont envisagés dans ce cadre. *A priori*, la solution qui devrait être retenue consisterait à supprimer le transport de matières dangereuses en centre-ville. En outre, les industriels du secteur de la chimie examinent la possibilité de synthétiser les produits sur place plutôt que de les transporter.

Yves GASCOING, association droit du piéton

La marche est le moyen de déplacement privilégié en ville. A ce titre, j'ai particulièrement apprécié que François Decoster mentionne l'expérience menée à Londres. Le temps de parcours piéton est généralement sous-estimé dans les études d'impact des projets d'aménagement. Par exemple, il est mentionné dans le projet de la passerelle de Saint-Clair un parcours piéton moyen de 400 mètres. Contrairement à ce qui est enseigné dans les formations d'urbanisme, le temps de déplacement standard s'élève à 30 minutes, soit 2 kilomètres. La portée universelle de cette valeur, y compris dans l'Antiquité, a été prouvée.

De la salle

En tant que représentante de l'association des habitants de la Part-Dieu, j'ai relevé quelques incohérences dans les propos développés lors de cette conférence. Compte tenu de l'état de saturation actuel du quartier Part-Dieu et de l'augmentation prévisible des flux, je m'interroge sur la pertinence de le densifier davantage.

Par ailleurs, je regrette que les témoignages présentés par Madame Simard aient tous une connotation négative. Le quartier de la Part-Dieu ne suscite pas seulement des commentaires négatifs de la part de ses habitants.

Enfin, l'agence AUC a indiqué que le projet Part-Dieu s'inscrivait dans une méthodologie par couches successives. Dès lors, je m'interroge sur la pertinence d'avoir engagé la révision du PLU.

Gilles BUNA

Le quartier de la Part-Dieu se situe à 20 minutes de marche du parc de la Tête d'or. Le réaménagement des trottoirs permettrait de restaurer une continuité entre la Part-Dieu, le parc Sergent Blandan et le parc de la Tête d'or.

Dans le cadre de la révision du PLU, une nouvelle règle établit la possibilité de positionner les vitrines jusqu'à 7 mètres dans un souci de lisibilité et de transparence des activités économiques et associatives. Si l'on excepte les projets de construction d'une tour et de réaménagement de la résidence Desaix, la révision du PLU ne concerne pas le quartier de la Part-Dieu. En outre, le coût de la requalification de la tour EDF sera assumé par les porteurs du projet.

Contrairement à ce qu'a affirmé le Progrès, il n'est pas question de remplacer la totalité des réseaux mais seulement ceux qui le nécessiteront. Pour le reste, j'admets qu'une erreur de communication a laissé croire qu'un immeuble allait être détruit. Nous avons rassuré les occupants concernés en leur expliquant que la plaquette d'information était erronée.

De la salle

Le Grand Lyon n'a pas encore contacté les habitants des immeubles dont il envisage la démolition.

Gilles BUNA

Cela dépend. Concernant la résidence Desaix, plusieurs réunions d'information ont été organisées.

De la salle

Aucun occupant de la place de Milan n'a été consulté.

Gilles BUNA

Cela viendra. Je vous invite à prendre en considération le délai d'aboutissement des différents projets d'aménagement. Ces derniers seront respectivement engagés à un horizon de 15 ans et de 30 ans. Les changements prévus dans le cadre du PLU sont mineurs.

De la salle

Si le délai de ces projets est si lointain, pour quelle raison le Grand Lyon use-t-il droit de préemption pour s'approprier les immeubles concernés ?

Gilles BUNA

Le droit de préemption renforcé permet d'éviter que certains propriétaires ne laissent leur bien à l'abandon dans l'attente de son acquisition par la collectivité ou qu'ils ne se livrent à la spéculation. Il permet donc de réguler le marché immobilier, sachant qu'aucune procédure d'expulsion ne menace les propriétaires souhaitant conserver leur bien.

De la salle

A mon sens, réinsérer les piétons dans la circulation automobile, même si elle est apaisée, n'est pas souhaitable. Il serait préférable de séparer les piétons du trafic automobile.

Gilles BUNA

Cela reviendrait à faire un bond de trente ans en arrière pour renouer avec le fonctionnalisme, qui consistait à séparer les différents flux en fonction de leur nature. Cette approche ne s'est pas avérée concluante, puisqu'elle a conduit à aménager de véritables dédales. En conséquence, l'orientation actuelle consiste à limiter la vitesse du trafic automobile et à positionner les piétons au niveau du sol.

De la salle

A la Défense, le confort des piétons tient à l'absence totale de trafic automobile.

Gilles BUNA

Le PLU a été modifié afin de limiter, voire d'interdire l'aménagement de places de stationnement lors de la construction des immeubles dédiés aux activités économiques tertiaires. Les études ont montré qu'aucun des parkings du quartier Part-Dieu n'était saturé à l'exception de celui situé à proximité des Halles. Dans ce contexte, la tendance est à la réduction des emplacements de stationnement.

De la salle

Les espaces de dalles mériteraient d'être rénovés, parce que leur état de dégradation génère un risque d'accident. Il en va de même le long des terrasses des restaurants. Sachant que les bâtiments ont été construits sur un sol meuble, est-il véritablement raisonnable de rehausser le niveau des immeubles ?

Gilles BUNA

Les précautions nécessaires ont été prises de ce point de vue. Par ailleurs, je répète qu'il n'est pas prévu de multiplier inconsidérément le nombre de tours dans le quartier de la Part-Dieu. Enfin, il sera effectivement nécessaire de rénover les dalles dans le cadre de la démarche de « sol facile ».

VI. Clôture**Une intervenante**

Des réunions d'information seront organisées prochainement afin de présenter les aménagements prévus aux résidents de la place de Milan et des quatre espaces prioritaires cités par François Decoster.

Gilles BUNA

Je remercie les participants de leur présence, en espérant que Charles Delfanteporte un œil bienveillant sur nos débats de l'endroit où il se trouve.